

Aide aux investissements immobiliers des entreprises sur les ZAE communautaires

CC CIVRAISIEN EN POITOU

Présentation du dispositif

Favoriser l'installation et le développement d'activités au sein des Zones d'Activités Économiques (ZAE) de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

- Entreprises éligibles

Cette aide s'adresse aux entreprises de plus de 2 salariés, avec un CA < à 2 M€.

Pour quel projet ?

- Dépenses concernées

Sont financés les travaux d'aménagement immobilier ainsi que l'acquisition de matériel.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide prend la forme d'une subvention qui couvre jusqu'à 20% des dépenses éligibles, avec un plafond de 20 000 € HT.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

- Après de quel organisme

L'entreprise doit se rapprocher de la Chargée de mission développement économique de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou
au 05 86 42 00 11 ou à économie@civraisienpoitou.fr

Critères complémentaires

- Effectif d'au moins 2 salariés.

Organisme

CC CIVRAISIEN EN POITOU

Communauté de Communes Civraisien en Poitou

- 10 avenue de la Gare
86400 CIVRAY
Téléphone : 05 49 87 67 88
E-mail : contact@civraisienpoitou.fr